

COMMUNE DE DOURGNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du 24 octobre 2022
N° 20221024DL66

Nombre de Conseillers :	
En exercice :	13
Présents :	09
Votants :	11
Date de la convocation :	19/10/2022

OBJET : FONDS DE CONCOURS CCSA – Rénovation de la Fontaine Place de la Libération

L'an deux mille vingt-deux et le 24 octobre à 18h30,

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Gabriel PUJOL, sous la Présidence de Madame COUGNAUD Dominique, Maire,

Présents : Mme COUGNAUD Dominique, Maire.
Mme DIOT Stéphanie, M. COLLOT Adrien, Adjoint.
Mmes FOURNES Véronique, HERNANDEZ Gis7le, MONTAGNÉ Isabelle, LANDESSE Corinne
M. MONTAGNÉ Patrick, POIREL Stéphane, Conseillers.

Excusés : Mme TERRAL Patricia, Mme BOURDIN Danielle (Pouvoir à Mme I. MONTAGNE), M. BEILLARD Adrien (Pouvoir à M. A. COLLOT)

Absent : M. BARTOLO Thibaut.

Secrétaire de séance : Mme FOURNES Véronique conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

Mme le Maire informe le conseil que :

Vu la loi du 13 août 2004 n°2004-809

Vu l'article L5214-16 du CGCT concernant les fonds de concours

Vu la délibération de la Communauté de Communes Sor et Agout en date du 12 avril 2022 qui prévoit la possibilité d'aides financières pour permettre la réalisation de projets communaux structurants,

Vu le règlement des aides rédigé par la Communauté de Communes Sor et Agout et ci-joint annexé à la présente délibération,

Vu le projet de convention fixant les modalités et conditions de versement des fonds de concours,

Depuis plus de 3 ans la fontaine de la Place de la Libération n'est plus mise en eau. Les habitants souhaitent voir leur fontaine, qui est au milieu du village, en marche. Demande tout à fait normale.

Au fil des années, elle avait été entretenue en régie, mais notre savoir-faire ayant des limites, nous avons demandé à des professionnels comment remettre en service cette fontaine avec la réfection des parties endommagées et la remise en eau comme à l'origine par les « gueules de lions ».

Réponse de la sté Dallages et Parements du Lauragais : au total la réalisation du projet s'élève à 6 660.31 € HT

Plan de financement prévisionnel :

Fonds de concours CCSA	Montant.....	3 330.15 €
Autres subventions	Montant.....	0
Autofinancement	Montant.....	3 330.16 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des votants

- **APPROUVE la réhabilitation de la Fontaine de la Place de la Libération comme proposée par la Sté Dallages et Parements du Lauragais**
- **DECIDE de solliciter la Communauté de Communes Sor et Agout au titre du fonds de concours année 2022 pour un montant de 3 330.15 €**
- **AUTORISE Mme le Maire à signer la convention fixant les modalités et conditions de versement des fonds de concours, et toutes pièces concernant ce dossier**

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe qu'en vertu du déc. N°83-1025 du 28/11/83 concernant les relations entre l'administration et les usagers (art 9) (JO du 3/12/83) modifiant le déc. N°65-25 du 11/01/65 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative (art 1-al 6), la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Affichage le 27/10/22

PEC Le Maire
Dominique COUGNAUD

